



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

Convocation à la réunion faite le 6 juin 2023

**PRESENTS** : MM. BAUDRAY Fabrice, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, CHAIX Philippe, JOSSERAND Clara, CHARPIN Christian.

Madame RAMOS-CAMACHO a été élue secrétaire de séance.

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2023-52	Aménagement du territoire	Convention de prestation de services entre la SAMSO et la Commune été 2023	<b>REFUSE</b> le projet de convention de prestation de services à intervenir entre la SAMSO et la Commune de Saint Sorlin d'Arves tel que présenté. Le conseil municipal souhaite des éléments complémentaires sur le calcul du coût d'exploitation pour la saison d'été 2023 à la SAMSO. <b>MANDATE</b> Monsieur le Maire pour solliciter la SAMSO à ce sujet.	<b>11 POUR</b> <b>Votants : 11</b>
2023-53	Aménagement du territoire	Approbation des tarifs été 2023 pour l'activité Mountainkart	<b>APPROUVE</b> les tarifs pour l'activité mountainkart pour l'été 2023 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Package Remontées Mécaniques + location kart <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 montée RM+ 1 location kart : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adulte et enfants à partir de 12 ans : 23 €</li> <li>• Enfants moins de 12 ans : 21 €</li> <li>• Tarif groupe : 15 personnes minimum : 10% + 1 gratuité</li> </ul> </li> <li>▪ 1 forfait journée RM + location kart 3 descentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adulte et enfants à partir de 12 ans : 59 € TTC</li> <li>• Enfants moins de 12 ans : 53 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ 1 Location kart : 14 €</li> </ul> </li> </ul>	<b>11 POUR</b> <b>Votants : 11</b>

			<p><b>DIT</b> que les jours et heures d'ouverture de l'activité seront basés sur ceux des remontées mécaniques</p> <p><b>MANDATE</b> Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à cette activité</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette activité.</p>	
2023-54	Aménagement du territoire	Aménagement touristique de la zone du Mollard : approbation du projet et sollicitation de Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique unique (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à l'enquête parcellaire et autorisations environnementales)	<p><b>CONFIRME</b> sa décision de réaliser son projet d'aménagement touristique de la zone du Mollard s'articuleront autour de l'amélioration des usages et fonctionnalités touristiques été / hiver de la butte du Mollard et la création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique ;</p> <p><b>DECIDE</b> de poursuivre l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet par voie d'expropriation compte tenu que certaines parcelles restant à acquérir appartiennent à des propriétaires inconnus ou dont les successions n'ont pas été réglées ou ayant refusé l'offre de la commune ;</p> <p><b>APPROUVE</b> la présentation et l'établissement des dossiers d'enquêtes publique préalable à la Déclaration d'utilité Publique, et parcellaire relatifs au projet d'aménagement global de la zone du Mollard et la création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique ;</p> <p><b>SOLLICITE</b> de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique unique (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire et d'autorisations environnementales)</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition des parcelles concernées et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : Arrêtés, Offres, Mémoire, Saisine...</li> <li>• à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.</li> </ul>	<b>11 POUR</b> <b>Votants : 11</b>

2023-55	Aménagement du territoire	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat et déplacements de la 3CMA	<b>PREND ACTE</b> de la tenue d'un débat sans vote sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), joint en annexe, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de la 3CMA ; <b>PRECISE</b> que le débat sera transcrit dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2023 <b>PRECISE</b> que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.	<b>Pas de vote</b>
2023-56	Aménagement du territoire	Tarifs spéciaux hiver 2023/2024	<b>S'OPPOSE</b> aux tarifs remontées mécaniques spéciaux présentés l'hiver 2023/2024 <b>DIT</b> que ces tarifs doivent faire l'objet d'une révision en réunion de travail entre la SAMSO et la Commune <b>MANDATE</b> Monsieur le Maire pour solliciter la SAMSO à ce sujet.	<b>11 CONTRE Votants : 11</b>
2023-57	Aménagement du territoire	Approbation du projet de création d'une activité « Luge 4 saisons »	<b>APPROUVE</b> le projet de création de cette nouvelle activité « Luge 4 saisons » <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires et à signer tous documents subséquents relatifs à ce projet.	<b>11 POUR Votants : 11</b>

A Saint Sorlin d'Arves, le 13 juin 2023

Publié et affiché le 15/06/2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY.

